

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

**COMMENT  
UTILISER SON CPF  
POUR FINANCER  
SA FORMATION ?**



# VOUS SOUHAITEZ GARANTIR VOTRE EMPLOYABILITE ?



## UTILISEZ VOTRE CPF !

Le compte personnel de formation (CPF) est le dispositif qui vous permet d'accumuler des droits à la formation mobilisables tout au long de votre parcours professionnel.

### Alimentation annuelle du CPF selon votre statut

- 500€ pour un salarié en plein temps
- 800€ pour les travailleurs peu qualifiés
- Plafond: 5.000€ ou 8.000€

### Les avantages du CPF pour le salarié

- Faire évoluer ses compétences
- Accroître son niveau de qualification
- Progresser professionnellement
- Maintenir son employabilité
- Etre en capacité de se former à tout moment
- Financer son projet d'évolution professionnelle

### Les avantages du CPF pour l'employeur

- Améliorer la compétitivité de son organisation
- Favoriser la montée en compétences de ses salariés
- Obtenir plus d'engagement de leur part
- Contribuer au maintien de leur employabilité
- Participer à leur évolution professionnelle



### Bon à Savoir

- Le compte personnel de formation est rattaché à la personne et non à son contrat de travail.
- La personne conserve son CPF tout au long de sa vie active, peu importe son statut.
- En cas de changement de profession ou de chômage, vos droits CPF restent acquis.

# Le Compte Personnel de Formation (CPF) : le droit à la formation tout au long de votre vie active

## C'est quoi le CPF ?

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif mis en place par le ministère du travail en 2015. Il permet d'accumuler des droits à la formation mobilisables tout au long de votre parcours professionnel. Ce compte vous permet de faire des formations selon vos objectifs et de booster votre carrière. Le CPF vous permet donc en tant que salarié ou demandeur d'emploi d'être l'acteur de votre parcours professionnel.

## Le CPF : comment sont calculés vos droits ?

Si le plafonnement du droit individuel à la formation était de 120 heures maximum sur 6 ans (DIF), le système du compte personnel de formation est lui aussi limité à un certain seuil. Celui-ci est alimenté automatiquement après chaque année de travail réalisée par le salarié dans la limite de:

- 5000€ sur 10 ans si vous êtes salarié qualifié à raison de 500€/an (niveau de qualification supérieur au niveau 3, BEP/CAP),
- 8000€ sur 10 ans si vous êtes salarié qualifié à raison de 800€/an (niveau de qualification inférieur ou égal au niveau 3).

À noter que pour pouvoir bénéficier d'un budget de formation et utiliser son CPF, il suffit d'avoir travaillé au moins à mi-temps sur une année.

## Qui peut en bénéficier ?

L'éligibilité du compte personnel de formation concerne différentes catégories d'actifs tels que :

- les personnes âgées de 16 ans avec une activité professionnelle
- les personnes accompagnées dans un projet d'insertion professionnelle ou d'orientation
- les personnes sous contrat de droit privé
- les personnes vivant avec un handicap



Pour en bénéficier, il vous suffit d'ouvrir un Compte Personnel Formation à l'aide de votre numéro de sécurité sociale sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Oo2 vous assiste pour l'utilisation de l'application **Mon Compte Formation** et vous facilite l'accès à vos droits à la formation

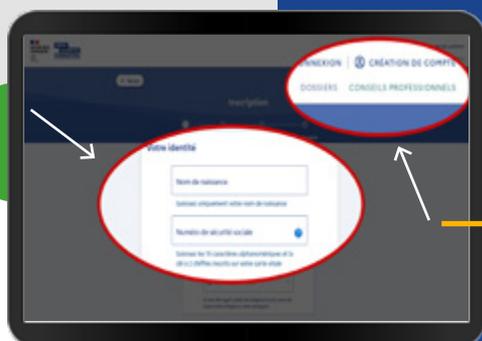
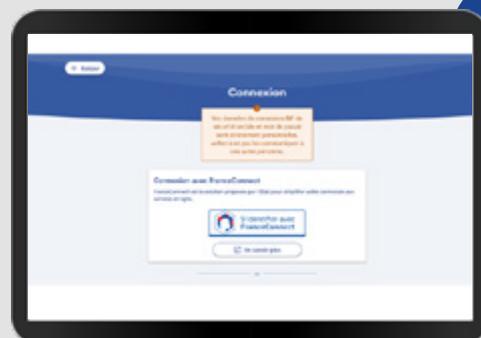


## Comment accéder à son compte CPF ?

- Si vous avez déjà un compte actif sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr), connectez-vous à l'aide de vos identifiants (numéros de sécurité sociale, adresse mail) ou via FranceConnect.

OU

- Si vous n'avez pas encore créé votre compte ? C'est facile, suivez nos instructions.

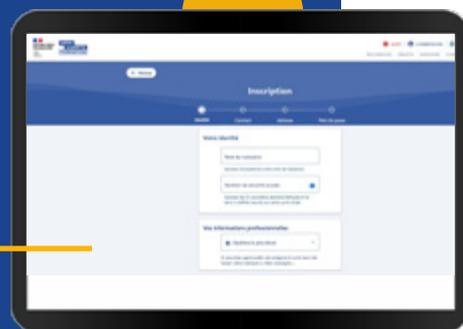


1 Allez sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr> ou téléchargez l'application mobile Mon Compte Formation sur **App Store** ou **Google play**

2 Sélectionnez l'onglet création de compte

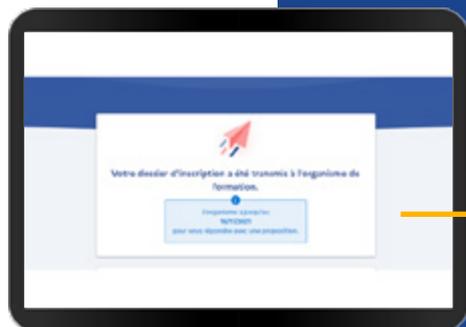
3 Identifiez-vous avec vos mots de passe (numéro de sécurité sociale et adresse mail)

4 Continuez sur **Mon Compte Formation**

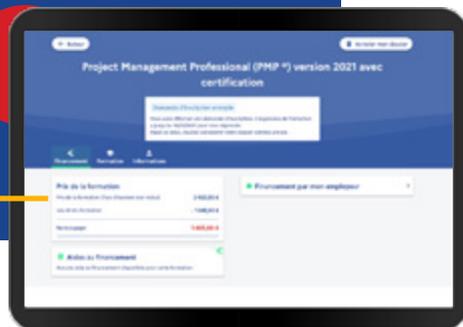


5 Renseignez vos informations personnelles

6 Validez votre inscription et voilà, votre compte est créé



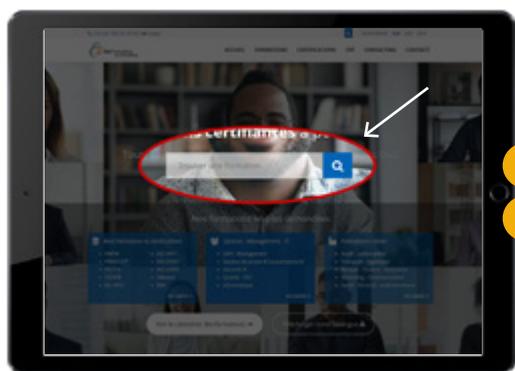
7 La page d'accueil indique désormais vos droits de formation en euros



# TROUVEZ VOTRE FORMATION ELIGIBLE AU CPF SUR

## www.oo2.fr

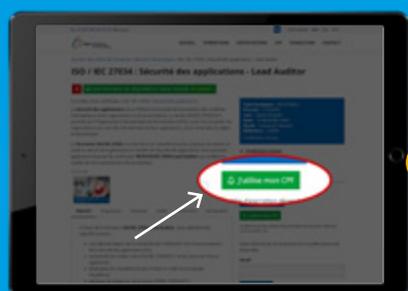
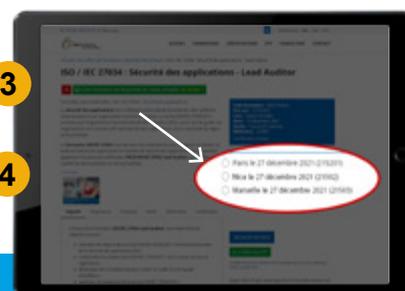
Oo2 vous propose plus de 100 sessions de formation éligibles au CPF.



- 1 Rendez-vous sur [www.oo2.fr](http://www.oo2.fr)
- 2 Recherchez la formation que vous souhaitez suivre à l'aide de notre moteur de recherche visible dès que vous entrez sur notre site

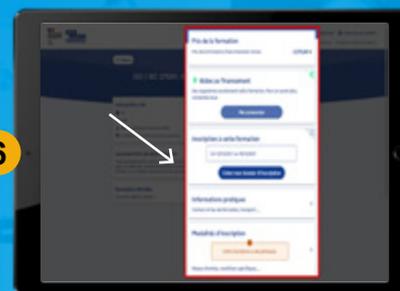
Choisissez la modalité qui vous convient (classe virtuelle ou en présentielle)

Choisissez votre localité dans le cadre d'une formation en présentielle

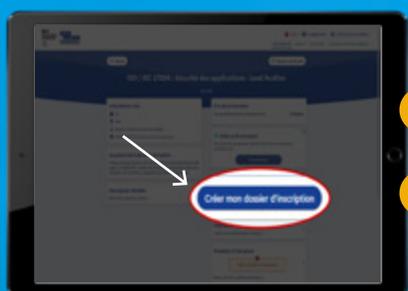


- 5 Cliquez sur «*j'utilise mon CPF*»

Ensuite vous êtes redirigé vers votre compte formation



- 7 Choisissez la date de votre session et cliquez sur «*Créer mon dossier d'inscription*»



- 8 Vous allez recevoir une réponse de notre part dans les heures qui suivent



**MON  
COMPTE  
FORMATION**

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION.**

Retrouvez toutes les informations sur notre site :

**[www.oo2.fr](http://www.oo2.fr)**

Pour toute question ou demande d'information, contactez-nous au :  
+33 (0)188 24 70 33/34 ou par e-mail à [contact@oo2.fr](mailto:contact@oo2.fr)

**Oo2 France**

128, rue de la Boétie,  
75008 Paris - France

